L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 16 MARS 1855.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Comp.
Editeurs-Propriétaires :
G. F. WEISSE. N. DUFOUM.
E. DUVERGER. S. MARRY.
N° 82, RUE DE CHARTRES.
NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI MATIN, 16 MARS.

Elections Municipales.

Dans dix jours nous aurons à renouveler par élection la moitié du Conseil des Aldermen et tout le Conseil des Assistans Aldermen. Cependant on semble à peine s'en douter et on se préoccupe médiocrement de ce que prépare à la ville l'événement du 26. Ce n'est pas que la question ne soit très importante, mais les électeurs en sont venus malheureusement à considérer le mandat d'alderman comme un brevet d'incapacité et d'ignorance. Ils ont tort. Parce que quelques candidats ont été choisis jusqu'ici sans discernement, ce n'est pas une raison de désespérer et d'attendre du hasard seul une amélioration de l'état actuel des choses.

Sans toute l'administration municipale a été soigneusement livrée à des mains habiles et intègres, elle a pu, sans doute nos finances ont été gaspillées, les travaux publics mal combinés et plus mal exécutés. C'est là faute de nos administrateurs, mais nous pouvons choisir ces derniers dans la classe des citoyens éclairés, probes, fermes, intelligens, et qui ont à la prospérité de la ville un intérêt véritable. Il est extrêmement important que chacun contribue à l'œuvre de régénération et mette au part d'énergie et de fermeté au service de la cause générale. Il s'agit de vaincre, pour mettre à exécution les projets les plus difficiles, pour réformer les abus qui existent encore, il suffirait de se concerter et de s'engager mutuellement à se soutenir que des hommes capables et honnêtes.

Est-il difficile de les trouver? On l'affirme, mais on n'est pas entre avis. Si les graves et très intentionnés d'alderman sont tombées dans le discrédit, c'est qu'on en a trop souvent reçu l'hospitalité et la présomption. Que l'on dresse une liste irréprochable de candidats qu'on y fasse figurer que des hommes qui s'apprécient et se respectent mutuellement, croit-on qu'ils accepteront le mandat qui leur sera offert? Non, car ce serait alors un honneur de siéger au conseil de ville. Eh bien! nous maintenons qu'il serait facile de trouver parmi nos citoyens les plus intelligens et les plus recommandables assez de candidats pour composer un conseil, tous fort jaloux du bonheur de notre ville. C'est la crainte de l'impopularité qui empêche un nombre honorables négociants, de propriétaires éclairés, etc., d'accepter les fonctions d'alderman. Que l'on fasse cesser cette appréhension, et on les trouvera empressés à répondre à la confiance de leurs concitoyens.

Les hommes plus courageux qui comprendront mieux leurs devoirs ont siégé et siègent encore dans nos conseils. Nous leurs devons le peu de bien qui a été accompli et les mesures, les usages qui ont été prises. Il est malheureux qu'ils n'aient pas trouvé plus d'imitateurs. Si ils étaient moutres, eux aussi, dédaigneux et s'ils avaient jugé le mandat municipal au-dessus de leur dignité, on en serait sous aujourd'hui! Ils ont consenti à nous représenter à l'ouvrage, sachant bien que ce devoir retrouvait quelquefois bien ingrat, mais ils ont reconnaissans pour ceux qui refusent de juger.

Les plus hauts Conseils ont d'importantes données à rendre. Le vœu de la ville est de prévoir, il est encore en pleurant de prompts mesures pour prévenir l'augmentation de la dette. Voilà le grand problème à résoudre. Nos dépenses excèdent et notre revenu ne suffit pas à couvrir. Le double résultat est la conséquence de une administration d'où l'ordre et la prévoyance sont bannis. Ce n'est pas en augmentant les taxes ou en imposant grève la propriété foncière et arrêtant le cours de l'industrie, qu'on grossira le chiffre du revenu. L'exagération les impôts amène de plus en plus de ventes forcées, et par là la valeur de la propriété foncière diminue. L'expérience a depuis longtemps établi ce fait qu'en Amérique tout marche. Lorsque la taxe est hors de proportion avec le revenu de commerce, celui-ci n'est plus recherché et voit se gravement décroître sa valeur. Il en résulte que dans maintes localités, les impôts ne rapportent rien, impotent rien, n'est-ce pas, dans ce cas contraire, que la moitié ou six mois après, qu'on ne trouverait pas de acheteur au taux le plus élevé. Pour en augmenter le chiffre des impôts, il faut la vente des immeubles chiffrés. Voilà ce qu'on nous affirmait ne comprendre pas. Que les taxes au contraire en soient réduites, les valeurs immobilières en hausseront à leur véritable valeur. C'est une affaire de pure bon sens.

Un vote d'une que le plus mauvais moyen d'augmenter le revenu public est l'accroître le chiffre de l'impôt. Nos Conseils sont tenus par quelques-uns de ces mêmes hommes de bien qui ont contribué à la prospérité de notre cité, et qui ont pu, en plus d'une fois, rendre service à la ville. Nous leur devons le plus de bien qu'ils ont accompli et les mesures qui ont été prises. Il est malheureux qu'ils n'aient pas trouvé plus d'imitateurs. Si ils étaient moutres, eux aussi, dédaigneux et s'ils avaient jugé le mandat municipal au-dessus de leur dignité, on en serait sous aujourd'hui! Ils ont consenti à nous représenter à l'ouvrage, sachant bien que ce devoir retrouvait quelquefois bien ingrat, mais ils ont reconnaissans pour ceux qui refusent de juger.

Les plus hauts Conseils ont d'importantes données à rendre. Le vœu de la ville est de prévoir, il est encore en pleurant de prompts mesures pour prévenir l'augmentation de la dette. Voilà le grand problème à résoudre. Nos dépenses excèdent et notre revenu ne suffit pas à couvrir. Le double résultat est la conséquence d'une administration d'où l'ordre et la prévoyance sont bannis. Ce n'est pas en augmentant les taxes ou en imposant grève la propriété foncière et arrêtant le cours de l'industrie, qu'on grossira le chiffre du revenu. L'exagération les impôts amène de plus en plus de ventes forcées, et par là la valeur de la propriété foncière diminue. L'expérience a depuis longtemps établi ce fait qu'en Amérique tout marche. Lorsque la taxe est hors de proportion avec le revenu de commerce, celui-ci n'est plus recherché et voit